

APPEL À CANDIDATURE

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Candidature jusqu'au 29 avril 2026.

Le renouvellement du conseil d'administration du CCAS de l'Île d'Yeu aura lieu prochainement. À cette occasion, les associations à représentation départementale sont invitées à participer activement à ce processus, moment important de la vie de notre structure.

Conformément à l'article L.123-6 du Code de l'action sociale et des familles, quatre catégories d'associations doivent obligatoirement être représentées au sein du CA :

- **Les associations familiales** : un représentant désigné sur proposition de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF).
- **Les associations de retraités et de personnes âgées** : un représentant des associations départementales concernées.
- **Les associations de personnes handicapées** : un représentant des associations départementales concernées.
- **Les associations d'insertion et de lutte contre les exclusions** : un représentant des associations caritatives (Secours catholique, Croix-Rouge, Restos du Cœur, Banques alimentaires...) ou portant des activités de type chantiers d'insertion, à condition qu'elles ne soient pas prestataires de service pour le compte du CCAS.

Le CCAS invite toutes les associations concernées à se faire connaître et à déposer leur candidature **d'ici le 29 avril 2026**.



Contact et dépôt de candidature :

CCAS - 38, rue du Puits Neuf – 85350 L'Île d'Yeu
secretariatccas@ile-yeu.fr - 02 28 12 91 36